

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

Convocation en date du 28 juin 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2023034

**Objet : Modification du tableau
des emplois**

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Yves CRISTIN – Bernard PERRET – Jean
Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
André MOINGEON
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER – Jean François
JANNET
CCMP : Claude CHARTON
3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT
CCBS : Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Jean Luc EMIN pouvoir à Guy ANTOINET – Mireille
MORNAY pouvoir à Jean Marc THEVENET
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Jean François JANNET –
Christine FRANCOIS pouvoir à Claude CHARTON
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacques BESSON pouvoir à Philippe PLENARD

Excusés :

CA3B : Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU – Patrick
BOUVARD – Benjamin RAQUIN
CCPA : Gilbert BOUCHON – Max ORSET

Absents :

CA3B : Thierry PALLEGOIX
CCPA : Frédéric TOSEL – Paul VERNAY
CCD : Sonia PERI
CCV : Guy DUPUIT

Vu le code général de la fonction publique et particulièrement ses articles 11 et 12,
Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 4 octobre 2022 (Délibération D2022050),

Mme Brousse explique que l'absence pour congé de longue maladie d'un adjoint technique employé sur le poste d'agent de contrôle qualité sécurité environnement depuis le 19 mai 2021 a entraîné une succession de personnes en CDD ou intérim sur le poste et une réorganisation des services. Ces multiples changements ne permettent pas toujours un contrôle régulier des apports et entraînent une perte de temps importante en accueil et formation de chacun.

Afin de pallier ses dysfonctionnement, la création d'un 3^{ème} poste d'agent de contrôle permettrait le recrutement d'une personne sur un emploi permanent et rendrait ainsi le poste plus attractif.

D'autre part, le responsable de la composterie a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 2023. Compte-tenu de l'arrêt de l'activité composterie à compter du 1^{er} janvier 2024, il n'y a pas lieu de le remplacer. Aussi, la suppression de ce poste est possible.

Considérant les éléments ci-dessus,

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE la création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de contrôle qualité sécurité environnement sur le cadres d'emplois des adjoints techniques.

AUTORISE la suppression de l'emploi de Responsable de la composterie.

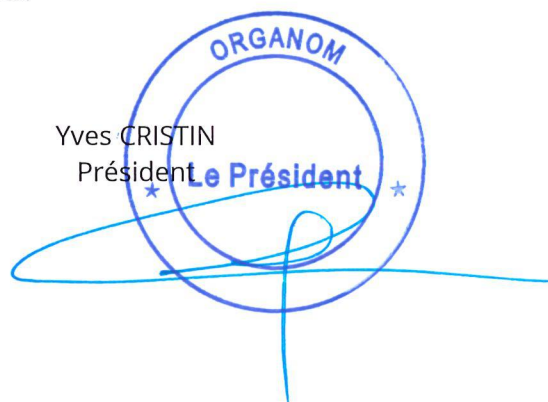
FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} août 2023.

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget, chapitre 012.

AUTORISE le Président à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président



ORGANOM
Le Président

Annexe D2023034 - TABLEAU DES EMPLOIS

EMPLOI Intitulé actuel	Grade	Possibilité pourvoir l'emploi par contractuel Art L332-8	Au 01/08/23	Type emploi		POURVU	Classement RIFSEEP
				Durée TT	Emploi permanent (EP) ou non permanent (NP)		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICE	CADRE DES INGENIEURS	OUI	1	TC	EP	1	A1
RESPONSABLE DU POLE TECHNIQUE	INGENIEUR	OUI	1	TC	EP	1	A2
RESPONSABLE DU POLE INDUSTRIEL ET TRAVAUX NEUFS	INGENIEUR / INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	1	TC	EP	1	A2
RESPONSABLE DU POLE ADMINISTRATIF - FINANCES -RH	CADRE DES ATTACHES	NON	1	TC	EP	1	A2
CHARGE DE MISSION ANIMATION ET PREVENTION	ATTACHE	OUI	1	TC	EP	1	A3
CHARGE DE COMMUNICATION	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère ou 2ème CLASSE - ATTACHE	OUI	1	TC	EP	1	A3-B1
CHARGE DE MISSION RENOUVELLEMENT CONTRAT OVADE ET EXTENSIONS	INGENIEUR	Art L332-24	1	TC	NP	1	A3
RESPONSABLE DU POLE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT	TECHNICIEN	OUI emploi spécifique	1	TC	EP	1	B1
RESPONSABLE D'EXPLOITATION DES SITES	TECHNICIEN	OUI	2	TC	EP	2	B2
CHARGE DE TRAVAUX	ADJ TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE OU AGENT DE MAITRISE OU TECHNICIEN	NON	1	TC	EP	1	B3-C1
CHARGE DE LA MAINTENANCE ET DES EQUIPEMENTS	TECHNICIEN	OUI	1	TC	EP	1	B3
ASSISTANT FINANCES	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIF OU GRADE DE REDACTEUR	NON	1	TC	EP	1	B3-C1
ASSISTANT RH - INSTANCES -SECRETARIAT	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIF OU GRADE DE REDACTEUR	NON	1	TC	EP	1	B3-C1
ASSISTANT ADMINISTRATIF - COMMANDE PUBLIQUE	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS OU REDACTEUR	OUI	1	TC	EP	1	B3-C1
AGENT DE CONTRÔLE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	3	TC	EP	2	C2
AGENT POLYVALENT D'EXPLOITATION	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	8	TC	EP	8	C2
AGENT DE QUAI LA BOISSE	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	1	TC	EP	1	C2
AGENT DE QUAI VAUX	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	1	TC	EP	1	C2
ASSISTANT ACCUEIL PESEE	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	NON	2	TC	EP	2	C2
AGENT POLYVALENT	ADJOINT TECHNIQUE	Art L332-23	1	TC	Saisonnier	1	C1